

2008– 2018



03

Travail
et rémunération

Neuchâtel 2020

La qualité de l'emploi en Suisse de 2008 à 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Silvia Perrenoud, OFS, tél. 058 463 66 32
Rédaction:	Silvia Perrenoud, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	03 Travail et rémunération
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	1223-1800

Table des matières

1	Introduction	4
2	Sécurité au travail	5
3	Revenu et autres prestations	7
4	Temps de travail et conciliation entre vie professionnelle et vie privée	9
5	Sécurité de l'emploi et protection sociale	17
6	Dialogue social	22
7	Qualifications et formation continue	24
8	Relations sur le lieu de travail et motivation au travail	26
9	Égalité de traitement au travail	30
10	Références et informations complémentaires	34

1 Introduction

Le travail occupe une place importante dans l'existence de la plupart des gens. Il influence considérablement la qualité de la vie par le revenu qu'il procure, les relations sociales qu'il instaure, les satisfactions ou les tensions qu'il génère, les dangers auxquels il peut exposer.

La présente publication propose une sélection d'indicateurs qui permettent de juger de la qualité de l'emploi en Suisse et de son évolution au cours des dix dernières années. L'Office fédéral de la statistique s'appuie dans ce domaine sur le manuel élaboré par le Groupe d'experts sur la mesure de la qualité de l'emploi et publié en 2015 par la CEE-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe)¹. La question de la qualité de l'emploi, qui suscite beaucoup d'intérêt aussi au plan international, a été étudiée sur la base d'un ensemble très varié de données de la statistique publique.

Les indicateurs sélectionnés montrent que la qualité de l'emploi a évolué en Suisse de manière contrastée. On observe notamment une baisse des accidents professionnels ainsi qu'une tendance vers des emplois mieux qualifiés et mieux rémunérés. Il convient également de relever une augmentation des horaires de travail flexibles et un recul des horaires de travail atypiques (travail effectué le soir, la nuit ou le week-end). En ce qui concerne la couverture sociale, on observe que la part des actifs occupés cotisant au pilier 3a augmente. Les contrats à durée déterminée et le sous-emploi ont cependant progressé au cours des dix dernières années.

Les indicateurs utilisés dans cette publication sont ressentis comme avantageux par les uns, comme désavantageux par les autres. À chaque lecteur donc de se faire une opinion sur l'évolution de la qualité de l'emploi à l'aide des indicateurs présentés.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

¹ https://www.unece.org/stats/publications/stat_qua_emp.html

2 Sécurité au travail

Accidents et maladies professionnels

Source: Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

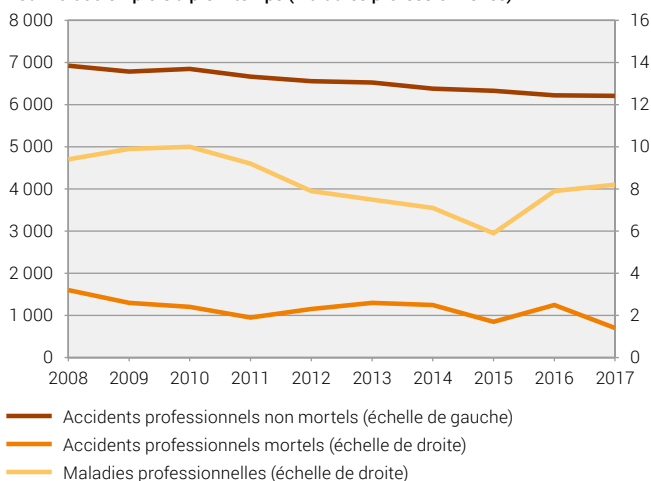
Entre 2008 et 2017, les postes de travail sont devenus plus sûrs en Suisse: la fréquence des accidents professionnels non mortels a reculé de 10,3% pour se situer à 6211 cas pour 100 000 emplois à plein temps. La fréquence des accidents professionnels mortels est aussi en léger recul, mais avec de petites fluctuations (3,2 cas pour 100 000 emplois à plein temps en 2008 et 1,4 en 2017).

Quant aux maladies professionnelles, elles affichent aussi une nette tendance à la baisse entre 2008 et 2015, passant de 9,4 cas à 5,9 pour 10 000 emplois à plein temps, mais repartent ensuite à la hausse, pour atteindre 8,2 cas pour 10 000 emplois à plein temps en 2017.

Nombre d'accidents et de maladies professionnels G 1

Pour 100 000 emplois à plein temps (accidents professionnels)

Pour 10 000 emplois à plein temps (maladies professionnelles)



Source: Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

© OFS 2020

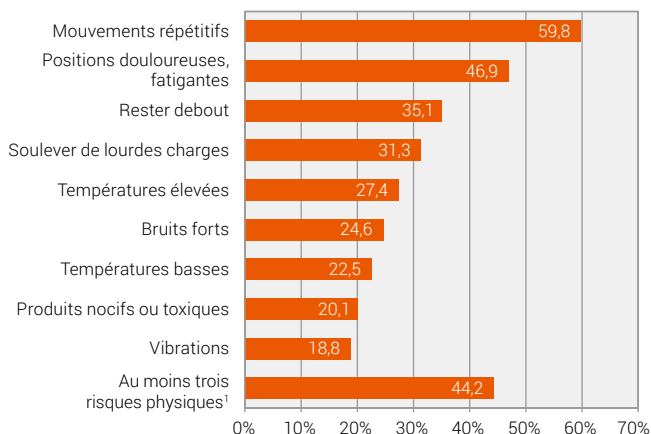
Risques physiques au travail

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

En 2017, 81,6% des personnes actives occupées ont déclaré être exposées à au moins un risque physique à leur poste de travail¹. Les risques les plus fréquemment cités sont les «mouvements répétitifs» (59,8%), les «positions douloureuses, fatigantes» (46,9%), le fait de devoir «rester debout» (35,1%) et «soulever de lourdes charges» (31,3%). À leur poste de travail, 44,2% des personnes actives occupées sont exposées à trois risques ou plus.

Risques physiques¹ au travail, en 2017, en % des personnes actives occupées

G2



¹ Un quart du temps de travail au moins (exception: facteur de risque «rester debout» au moins trois quarts du temps).

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2020

¹ Pendant un quart du temps de travail au moins (exception: facteur de risque «rester debout» pendant au moins trois quarts du temps).

3 Revenu et autres prestations

Salaires

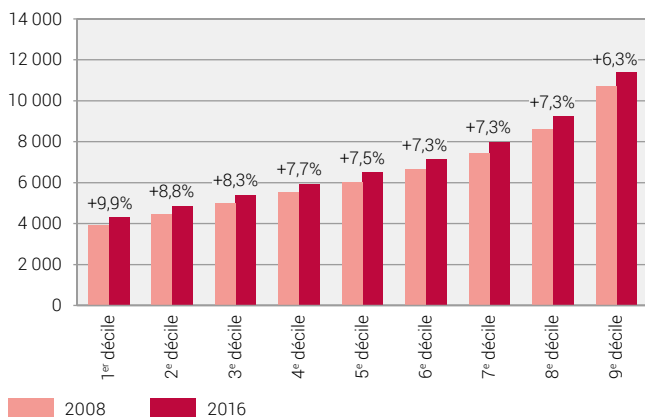
Sources: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Indice des prix à la consommation (IPC)

En 2016, le salaire brut médian standardisé se montait à 6502 francs par mois¹. Il était en hausse de 7,5% par rapport à 2008. Durant la même période, l'indice des prix à la consommation a baissé de 2,0%. La hausse salariale a surtout profité aux classes de salaire inférieures: le salaire mensuel brut standardisé a progressé de 9,9% pour passer à 4313 francs dans le 1^{er} décile² et de 8,8% pour atteindre 4881 francs dans le 2^e décile. À titre de comparaison, relevons qu'il a augmenté de 6,3% pour se situer à 11 406 francs par mois dans le 9^e décile. En 2016, le salaire mensuel brut standardisé était 2,6 fois plus élevé dans le 9^e décile que dans le 1^{er} décile. Huit années auparavant, ce facteur était de 2,7.

Sont qualifiés de bas salaires les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian suisse. En 2016, 12,0% des salariés touchaient un bas salaire. Cette part a suivi une légère diminution (0,8 point de pourcentage) par rapport à 2008.

Salaire mensuel brut standardisé, par décile, en francs

G3



Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2020

¹ Pour un équivalent plein temps, sur la base de 4 1/3 semaines de 40 heures de travail.

² Les déciles correspondent aux neuf valeurs qui divisent une série de données, triées de la plus petite à la plus grande, en dix parties représentant chacune un dixième de la population. Le 5^e décile correspond à la valeur centrale (médiane).

Vacances

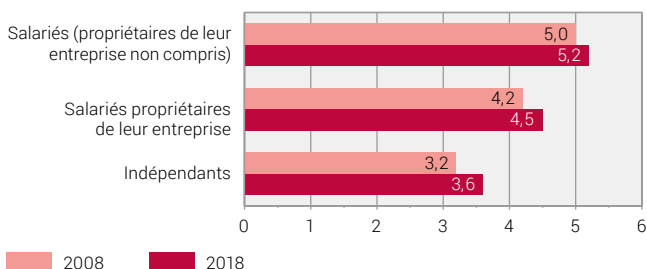
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Selon le Code des obligations³, les salariés ont droit à au moins quatre semaines de vacances par année, ou à cinq semaines jusqu'à l'âge de 20 ans révolus. De nombreuses conventions collectives de travail prévoient en outre cinq semaines de vacances ou plus à partir de 50 ans.

De 2008 à 2018, le nombre de semaines de vacances par an a augmenté chez les personnes travaillant à plein temps⁴. L'augmentation a été plus forte chez les indépendants et les salariés dans leur propre entreprise (respectivement 2,0 jours et 1,8 jour de plus par an) que chez les autres salariés (0,9 jour de plus). Les salariés ont toutefois droit à des vacances d'une semaine et demie plus longues que celles prises en moyenne par les indépendants (5,0 semaines contre 3,2 respectivement en 2008; 5,2 contre 3,6 en 2018).

Nombre de semaines de vacances par année (personnes actives occupées à plein temps)

G4



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

³ Art. 329a, al. 1.

⁴ 15 à 64 ans

Salariés: nombre de semaines de vacances contractuelles. Salariés à plein temps avec contrat à durée indéterminée ou d'une durée supérieure à un an. Uniquement les salariés à plein temps (90–100%) travaillant dans l'entreprise depuis plus d'une année.

Salariés propriétaires de leur entreprise: nombre moyen de semaines de vacances payées par an. Salariés (propriétaires de leur entreprise) à plein temps (90–100%) travaillant dans l'entreprise depuis plus d'une année.

Indépendants: semaines de vacances prises en moyenne par année. Indépendants à plein temps exerçant leur activité depuis plus d'un an.

4 Temps de travail et conciliation entre vie professionnelle et vie privée

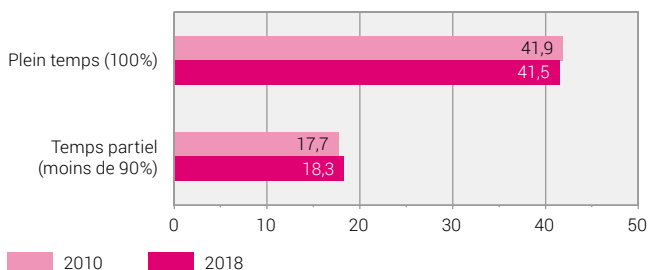
Durée du travail

Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

Entre 2010 et 2018, la durée hebdomadaire effective de travail chez les personnes actives occupées à 100% a diminué de 28 minutes pour se situer à 41,5 heures. Les personnes actives occupées à temps partiel travaillent en moyenne nettement moins longtemps (18,3 heures par semaine), même si leur durée hebdomadaire de travail a augmenté de 35 minutes entre 2010 et 2018.

Heures de travail hebdomadaires effectives selon le taux d'occupation, en heures

G5



Source: OFS – Statistique du volume du travail (SVOLTA)

© OFS 2020

Temps partiel et sous-emploi

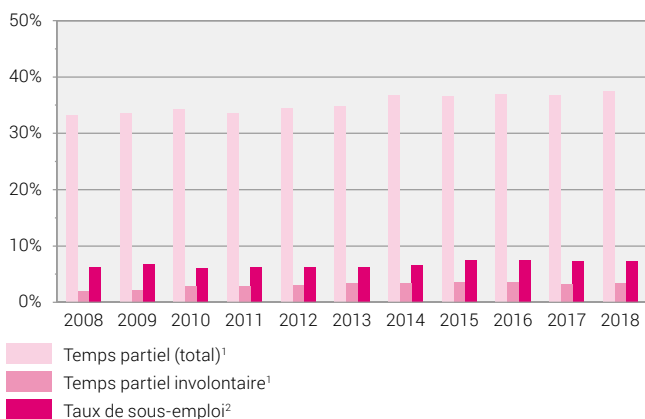
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Au 2^e trimestre 2018, 37,4% des personnes actives occupées travaillaient à temps partiel¹. Le travail à temps partiel a progressé de 4,2 points par rapport au 2^e trimestre 2008. Relevons que le travail à temps partiel ne résulte pas toujours d'un choix délibéré. En 2018, 9,0% des personnes actives occupées à temps partiel, ou 3,4% des personnes actives occupées, travaillaient à temps partiel de manière involontaire.

Le sous-emploi est un indicateur complémentaire pour mesurer le manque de travail. Le taux de sous-emploi correspond à la part des personnes actives qui travaillent à temps partiel, qui souhaiteraient travailler plus et qui seraient disponibles dans les trois mois pour occuper un poste avec un taux d'occupation plus élevé. En dix ans, le taux de sous-emploi a augmenté de 0,9 point pour atteindre 7,3%. Il n'a cependant pas suivi une hausse régulière, mais connu diverses variations. Il a affiché sa valeur la plus basse au 2^e trimestre 2010 (6,0%) et la plus élevée au 2^e trimestre 2016 (7,5%). Si 53,4% des personnes en sous-emploi souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation tout en continuant à travailler à temps partiel, les 46,6% restants désireraient travailler à plein temps.

Part de personnes actives occupées à temps partiel (total et involontairement) et taux de sous-emploi, au 2^e trimestre, en %

G6



¹ 100% = personnes actives occupées

² 100% = personnes actives

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

¹ Taux d'occupation inférieur à 90%.

Multiactivité

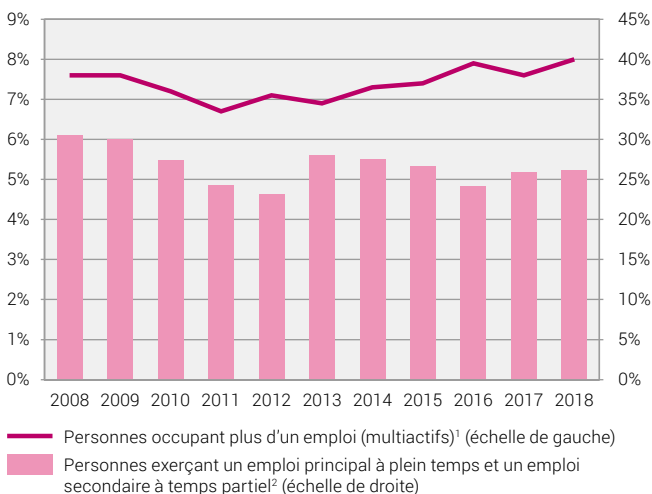
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Diverses raisons peuvent motiver le cumul de plusieurs emplois, par exemple le fait de ne pas trouver un emploi au taux d'occupation souhaité, des besoins financiers ou un intérêt personnel. Au 2^e trimestre 2018, 8,0% des personnes actives occupées (358 000 personnes) exerçaient plus d'un emploi. Dix années auparavant, leur pourcentage se situait à 7,6%. Durant la période étudiée, leur part a enregistré sa valeur la plus basse au 2^e trimestre 2011 (6,7%), pour repartir ensuite à la hausse.

Parmi les personnes multiactives, 26,2% cumulent un emploi principal à plein temps avec un emploi secondaire à temps partiel. Dans ce groupe d'actifs occupés, le taux d'occupation moyen est de 117%.

Part de multiactifs et part des multiactifs exerçant un emploi principal à plein temps et un emploi secondaire à temps partiel, au 2^e trimestre, en %

G7



¹ 100% = personnes actives occupées, sans les apprentis

² 100% = multiactifs

Horaires de travail atypiques

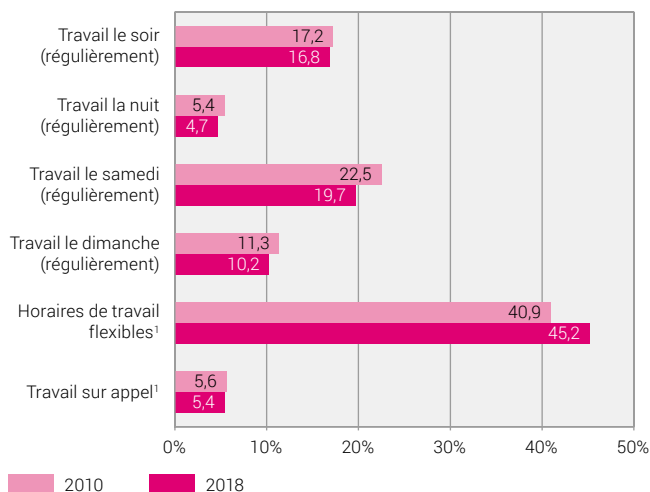
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Entre 2010 et 2018, la part des personnes actives occupées ayant un horaire de travail atypique a diminué². Le recul le plus marqué a certes été enregistré pour le travail effectué le samedi (–2,8 points de pourcentage); une personne active occupée sur cinq n'en continue cependant pas moins de travailler ce jour-là (19,7%). Atteignant 16,8%, le travail du soir³ est également très répandu (–0,4 point par rapport à 2010). Il est suivi par le travail du dimanche (10,2% contre 11,3% en 2010). De toutes les personnes actives occupées, 4,7% travaillent régulièrement de nuit⁴ (–0,6 point par rapport à 2010).

Le travail sur appel a légèrement diminué entre 2010 et 2018, reculant de 0,2 point pour se situer à 5,4%. Parmi les salariés travaillant sur appel, 39,1% ont un nombre d'heures minimum garanti.

Entre 2010 et 2018, la flexibilisation du temps de travail s'est accrue: la part des salariés travaillant selon un horaire flexible est passée de 40,9% à 45,2%.

Horaires de travail atypiques et flexibles, travail sur appel, en % des personnes actives occupées G 8



¹ salariés

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

² Personnes actives occupées sans les apprentis

³ Travail le soir = 19 h à 24 h.

⁴ Travail la nuit = 24 h à 6 h.

Participation des mères à la vie active

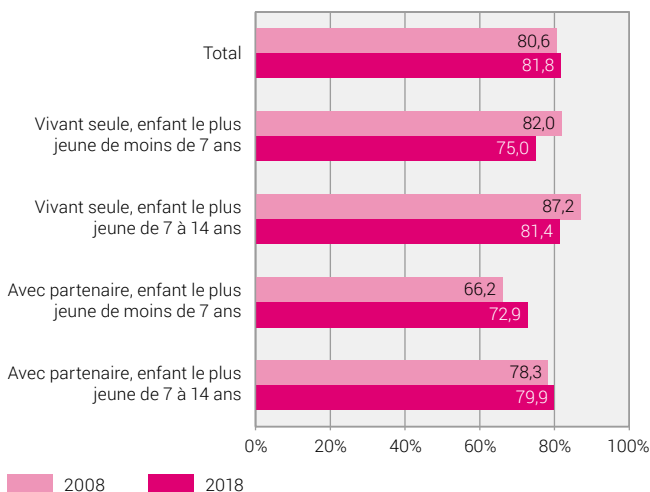
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Parmi les mères âgées de 25 à 54 ans⁵, celles qui vivent seules avec leurs enfants et dont l'enfant le plus jeune est âgé de 7 à 14 ans sont celles qui sont le plus souvent actives occupées (81,4% en 2018). Au cours des dix années considérées, leur taux a cependant diminué de 5,8 points de pourcentage et il se rapproche ainsi du taux d'actives occupées parmi les mères avec partenaire dont l'enfant le plus jeune est âgé de 7 à 14 ans (79,9%; +1,6 point par rapport à 2008). Une nette hausse (+6,7 points) a été enregistrée chez les mères avec partenaire dont l'enfant le plus jeune a moins de 7 ans (72,9% en 2018). À titre de comparaison, le taux d'actives occupées parmi toutes les âgées de 25 à 54 ans se monte à 81,8%, ce taux reflétant une hausse de 1,2 point par rapport à 2008.

En 2008, la différence du taux d'actifs occupés entre les mères dont l'enfant le plus jeune a moins de 7 ans et les pères se trouvant dans la même situation atteignait 29,5 points de pourcentage (mères: 67,1%; pères: 96,5%). Dix années plus tard, cette différence se situait à 22,1 points de pourcentage (mères: 73,0%; pères: 95,2%).

Taux d'actives occupées, femmes de 25 à 54 ans selon la situation familiale¹, en %

G9



¹ 2008: moyenne du 2^e trimestre, 2018: moyenne annuelle

⁵ dont l'enfant le plus jeune a moins de 15 ans

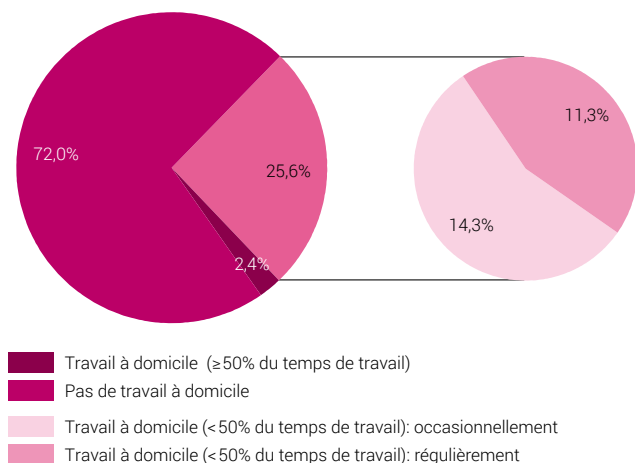
Travail à domicile

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

En 2018, 28,0% des salariés travaillaient à domicile⁶. Sur l'ensemble des salariés, 2,4% le faisaient régulièrement pendant au moins 50% du temps de travail et 25,6% pendant moins de 50% du temps de travail: 11,3% travaillent de manière régulièrement à domicile et 14,3% le font occasionnellement. Parmi les indépendants, 20,8% effectuent au moins la moitié de leur temps de travail dans leur appartement privé.

Travail à domicile chez les salariés, selon la fréquence, 2018, en %

G 10



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

⁶ sans les apprentis

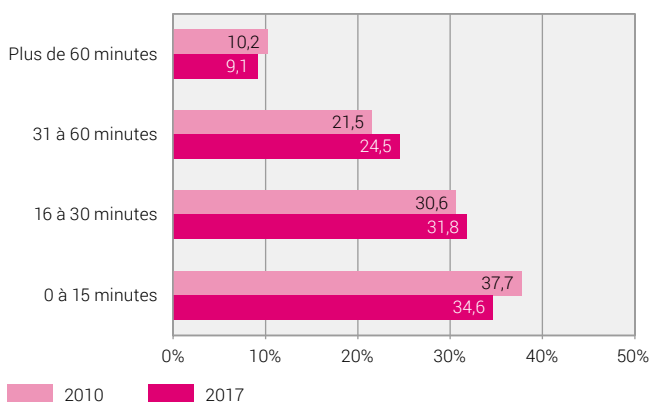
Temps nécessaire pour se rendre au travail

Source: OFS – Relevé structurel (RS)

En 2017, deux tiers des personnes actives occupées effectuaient des déplacements pendulaires atteignant jusqu'à 30 minutes (de 0 à 15 minutes: 34,6%; 16 à 30 minutes: 31,8%). Pratiquement une personne sur dix passait plus de 60 minutes à se rendre au travail. Par rapport à 2010, ce sont les trajets pendulaires de durée intermédiaire qui ont augmenté (+1,2 point pour les trajets de 16 à 30 minutes; +2,9 points pour les trajets de 31 à 60 minutes). La part des personnes actives occupées qui ont besoin de 0 à 15 minutes pour se rendre au travail a au contraire reculé de 3,1 points.

Personnes actives occupées pendulaires, selon le temps nécessaire pour se rendre au travail, en %

G11



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2020

Allocations de maternité

En Suisse, l'allocation de maternité est inscrite dans la loi sur les allocations pour perte de gain⁷, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Elle est versée sous forme d'indemnités journalières. Les indemnités correspondent à 80% du revenu moyen du travail. Le congé maternité légal est de 14 semaines.

Flexibilité du temps de travail pour des raisons familiales

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation vie professionnelle – vie familiale»

La possibilité d'adapter, en cas de besoin, son horaire de travail aux exigences de la vie de famille contribue à une meilleure conciliation entre le travail et la famille. En 2018, 68,5% des salariés assumant la prise en charge régulière d'enfants ou de membres adultes de la famille pouvaient décaler le début ou la fin de leur journée de travail d'au moins une heure pour remplir leurs obligations familiales⁸. La moitié environ des salariés assurant des activités de prise en charge pouvaient organiser leur horaire de travail de façon à prendre des jours entiers de congé pour remplir leurs obligations familiales, sans empiéter sur leurs jours de vacances (51,2%)⁹.

Incidence du travail sur la vie privée

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

En 2017, une faible proportion des personnes actives occupées estimaient que leur travail pesait fortement sur leur vie privée: sur une échelle allant de 0 (aucune incidence) à 10 (très forte incidence), 12,0% des personnes actives occupées indiquaient une valeur située entre 8 et 10¹⁰. Leur proportion se situait à 13,4% en 2007 et a dès lors reculé de 1,5 point de pourcentage en l'espace de dix années.

⁷ Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG), RS 834.1

⁸ 18 à 64 ans. Question: «Vous est-il possible de modifier vos heures de début et/ou de fin de journée de travail d'au moins une heure pour des raisons familiales?»

⁹ 18 à 64 ans. Question: «Vous est-il possible d'organiser votre temps de travail afin de prendre des journées entières de congé pour des raisons familiales sans recourir aux jours de vacances?»

¹⁰ Question posée: «Dans quelle mesure vos activités professionnelles vous éloignent-elles, plus que vous ne le souhaitez, de vos activités privées et de vos obligations familiales, si 0 signifie «pas du tout» et 10 «très fortement?»

5 Sécurité de l'emploi et protection sociale

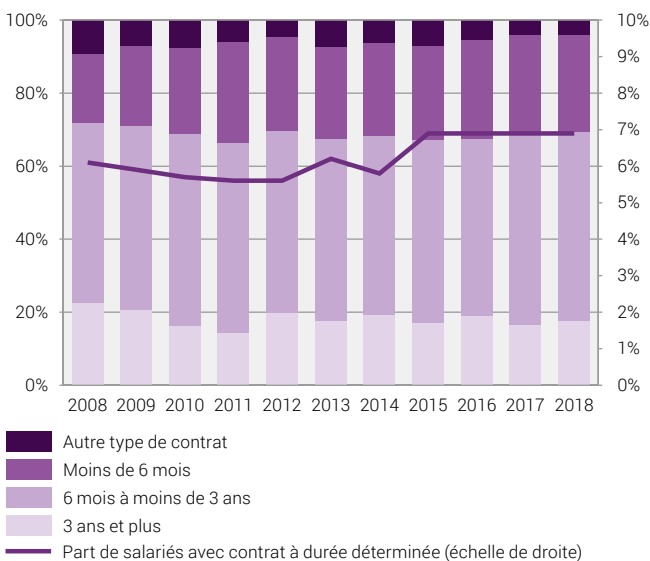
Emplois à durée déterminée

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Au 2^e trimestre 2018, la part des salariés ayant un contrat à durée déterminée¹ se situait à 6,9% et avait enregistré une hausse de 0,8 point par rapport au 2^e trimestre 2008. Sur les 236 000 salariés travaillant sur la base d'un contrat à durée déterminée, 26,4% avaient un contrat de cinq mois au maximum et 52,0% un contrat dont la durée se situait entre six mois et moins de trois ans. Une partie des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ont trouvé leur emploi par l'intermédiaire d'un bureau de placement privé qui paie leur salaire. En 2018, 1,2% des salariés domiciliés de manière permanente en Suisse se trouvaient dans ce genre de situation.

Part de salariés¹ titulaires d'un contrat à durée déterminée et répartition selon la durée du contrat de travail, au 2^e trimestre, en %

G12



¹ sans les apprentis; 25 ans et plus

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

¹ 25 ans et plus

Durée de l'activité dans la même entreprise

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

La majorité des personnes actives occupées² sont fidèles à leur entreprise: en 2018, 58,1% des actifs occupés travaillaient depuis cinq ans ou plus dans la même entreprise (contre 61,1% en 2008) et 28,4% depuis un à cinq ans (contre 27,6% en 2008). Seuls 13,4% des actifs occupés travaillaient depuis moins d'un an dans la même entreprise (11,2% en 2008).

Indépendants sans collaborateurs

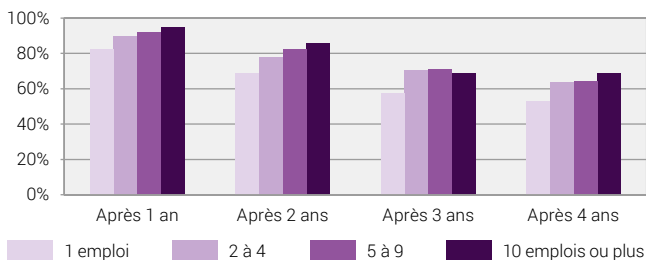
Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), Statistique de la démographie des entreprises (UDEMO)

Les indépendants sans collaborateurs peuvent être exposés à un risque financier plus élevé et à des conditions de travail précaires, notamment durant la phase initiale de leur activité indépendante. Ce risque se reflète dans le taux de survie des nouvelles entreprises: 52,7% des entreprises créées en 2013 et ne comptant qu'une seule personne étaient encore en activité quatre années plus tard (en 2017). Le taux de survie des entreprises comptant dix emplois ou plus atteignait quant à lui 69,0% en 2017.

Au 2^e trimestre 2018, 16,5% des actifs occupés étaient des indépendants (contre 17,5% au 2^e trimestre 2008) et 8,1% étaient des indépendants sans collaborateurs (contre 8,6% au 2^e trimestre 2008). En conséquence, près d'un indépendant sur deux (49,2%) travaille en solo.

Taux de survie des entreprises créées en 2013 (situation en 2017), par classe de taille, en %

G 13



Source: OFS – Statistique de la démographie des entreprises (UDEMO)

© OFS 2020

² 25 ans et plus

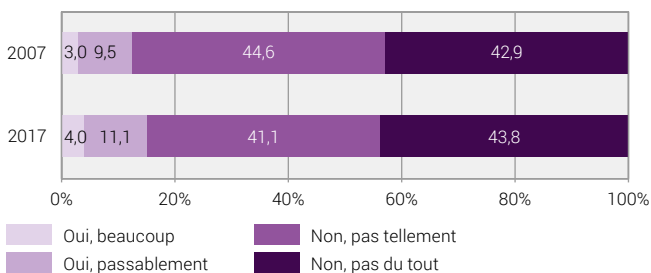
Sécurité subjective de l'emploi

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

La grande majorité des actifs occupés qualifient leur emploi de sûr. En 2017, 43,8% ne craignent «pas du tout» et 41,1% «pas tellement» de perdre leur emploi (contre 42,9% et 44,6% respectivement en 2007). Près de la moitié (45,4%) des personnes interrogées estimaient que si elles perdaient leur emploi elles trouveraient très facilement ou plutôt facilement un emploi équivalent (elles étaient 40,0% en 2007)³.

Peur de perdre l'emploi actuel, en % des personnes actives occupées

G14

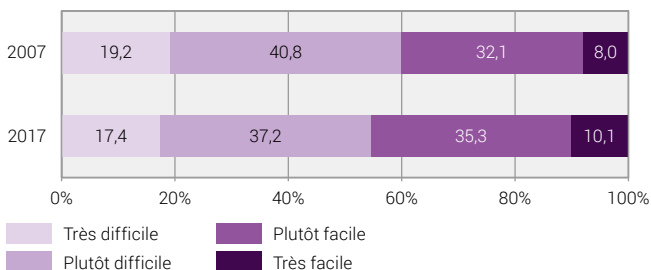


Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2020

Difficulté à retrouver un emploi comparable en cas de perte de l'emploi actuel, en % des personnes actives occupées

G15



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2020

³ Questions posées: «Craignez-vous de perdre votre emploi actuel?» et «Si vous perdiez votre poste actuel/votre place d'apprentissage actuelle, pourriez-vous retrouver facilement ou difficilement un nouveau poste comparable?»

Prestations sociales: chômage

En Suisse, les femmes salariées de 18 à 63 ans et les hommes salariés de 18 à 64 ans sont obligatoirement assurés contre le chômage. Si une personne active occupée perd son emploi, elle a droit à des indemnités journalières moyennant certaines conditions. En revanche, les indépendants ne sont en général pas assurés contre le chômage.

Prestations sociales: prévoyance vieillesse

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

En Suisse, la prévoyance vieillesse repose sur le système des trois piliers. Le **1^{er} pilier** comprend notamment l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), qui est obligatoire pour tous les actifs occupés de 18 à 63/64 ans. Il sert à couvrir les besoins vitaux pendant la vieillesse.

La prévoyance professionnelle est appelée «**2^e pilier**». Complétant le 1^{er} pilier, elle offre une protection contre les risques économiques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle est en principe obligatoire pour les salariés à partir d'un certain salaire annuel minimum (21 330 francs en 2019). Elle est facultative pour les indépendants. La prévoyance professionnelle aide à maintenir le niveau de vie antérieur durant la vieillesse et en cas d'invalidité ou de décès.

En 2017, 90,6% des salariés et 16,4% des indépendants⁴ ont versé des cotisations au 2^e pilier⁵. En 2007, ces proportions étaient de 87,8% et de 21,3%.

La prévoyance professionnelle peut être complétée facultativement par le **3^e pilier** (prévoyance privée). Ce dernier est subdivisé en prévoyance liée (pilier 3a) et prévoyance libre (pilier 3b). La prévoyance liée est normalement bloquée jusqu'au début de la retraite⁶. Le montant des cotisations peut être fixé par le preneur de prévoyance lui-même jusqu'à concurrence d'un montant maximum. Dans la prévoyance libre, la personne assurée peut disposer en tout temps des sommes épargnées, puisque le pilier 3b n'est pas lié à une durée d'épargne donnée.

⁴ Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution, tant pour 2007 que pour 2017.

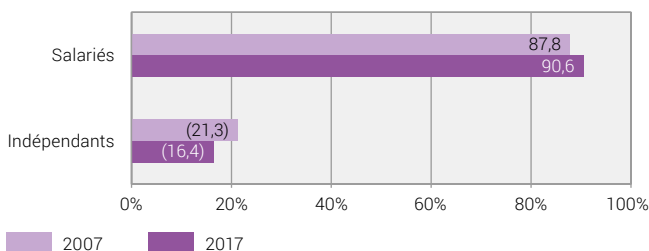
⁵ personnes actives occupées entre 25 ans et l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS

⁶ exceptions: commencement d'une activité professionnelle indépendante, acquisition d'un logement en propriété pour ses propres besoins, émigration

En 2017, 56,9% des indépendants et 55,8% des salariés ont versé des cotisations au pilier 3a⁷. Ces chiffres reflètent des hausses de 14,4 points et de 10,2 points par rapport à 2007.

Personnes actives occupées cotisant au 2^e pilier, en %

G16



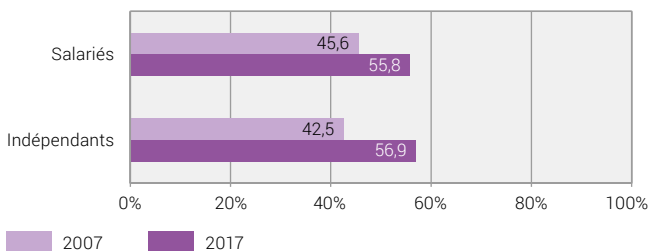
(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations.
Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

Personnes actives occupées cotisant au pilier 3a, en %

G17



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2020

⁷ personnes actives occupées entre 25 ans et l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS

6 Dialogue social

Conventions collectives de travail et salaires minimaux

Source: OFS – Enquête sur les conventions collectives de travail en Suisse (ECS)

En 2016, on recensait en Suisse 575 conventions collectives de travail (CCT) comportant des dispositions normatives¹. Au total, 1 877 900 salariés étaient assujettis à une CCT, dont 95,3% à une CCT fixant des salaires minimaux. Le nombre de salariés assujettis à une CCT a augmenté d'environ 28,1% par rapport à 2007.

Syndicats

Source: Union syndicale suisse

En 2017, 718 378 personnes étaient syndiquées. Ce nombre correspond à un taux de syndicalisation de 17,9% pour les emplois avec un taux d'occupation de 50% ou plus. Dix ans plus tôt, la proportion était de 22,8%.

¹ CCT avec dispositions normatives: clauses régissant la conclusion, l'objet et la fin du contrat individuel de travail. Une personne salariée assujettie à plusieurs CCT est comptée plusieurs fois. Cela vaut en particulier pour les salariés assujettis dans le domaine du travail temporaire (location de services). À partir de 2012, les chiffres comprennent les salariés assujettis à la CCT de la branche économique du travail temporaire (location de services).

Grèves et lock-out

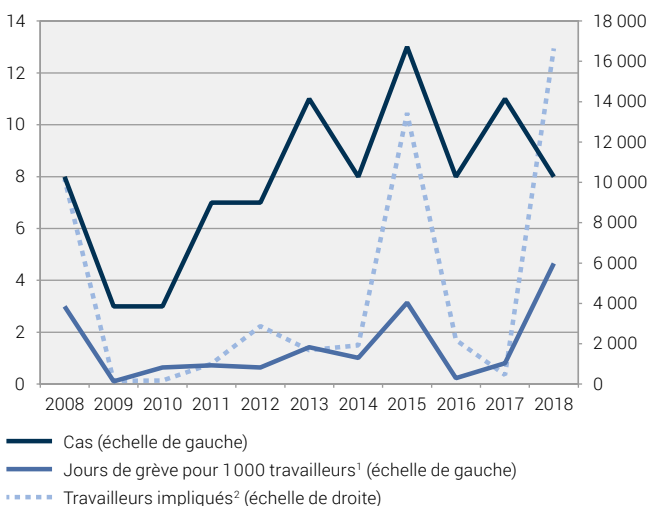
Source: OFS – Enquête sur les conflits collectifs du travail

En Suisse, le recours à la grève et au lock-out est un droit reconnu par la loi². Ces moyens sont toutefois plus rarement utilisés chez nous que dans d'autres pays. De plus, les grèves se produisent surtout à l'échelle de l'entreprise et s'étendent rarement à l'ensemble d'une branche.

En 2018, huit conflits collectifs du travail ont eu lieu en Suisse, qui ont engendré un nombre relativement élevé de jours de grève (4,6 pour 1000 salariés) et impliqué un grand nombre de salariés (16 647).

Grèves et lock-outs

G18



¹ Salariés: jusqu'en 2009 selon la Statistique de la population active occupée (SPA0). À partir de 2010, estimation à partir de la SPA0 et de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), sans les indépendants, les salariés propriétaires de leur entreprise et les collaborateurs familiaux.

² nombre maximum

Source: OFS – Enquête sur les conflits collectifs du travail

© OFS 2020

² Constitution fédérale, art. 28 sur la liberté syndicale

7 Qualifications et formation continue

Qualifications

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Au cours des dix dernières années, les professions hautement qualifiées (directeurs et cadres, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires) n'ont cessé de gagner en importance: si 45,9% des actifs occupés travaillaient dans des professions hautement qualifiées au 2^e trimestre 2008, leur part était de 50,5% au 2^e trimestre 2018¹.

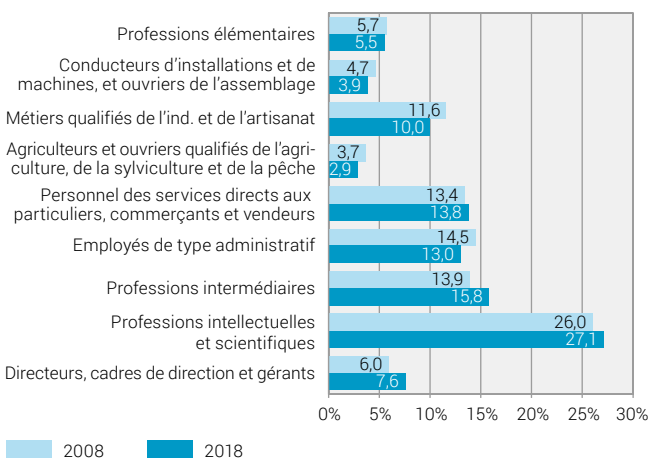
Surqualification

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

En 2018, on peut estimer que 14,5% des salariés² au bénéfice d'une formation de degré tertiaire étaient surqualifiés pour le poste qu'ils occupaient. Ces personnes exerçaient en effet une profession n'exigeant pas une formation du degré tertiaire. La proportion est restée relativement stable de 2010 à 2018 (elle était de 13,6% en 2010).

Personnes actives occupées selon les grands groupes de professions¹, au 2^e trimestre, en %

G 19



¹ nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2020

¹ sans les apprentis

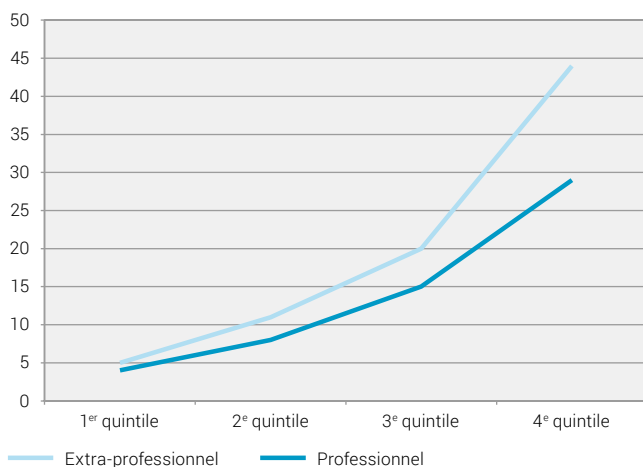
² 15 à 64 ans, sans les apprentis

Formation continue

Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MRF)

En 2016, 65,0% des actifs occupés³ avaient suivi une formation continue professionnelle non formelle au cours des douze mois écoulés (formations continues extra-professionnelles: 27,8%). Les personnes actives occupées à plein temps avec un taux d'occupation de 90 à 100% suivent plus souvent des cours de formation continue que les personnes actives occupées à temps partiel dont le taux d'occupation est inférieur à 50% (68,1% et 47,7% respectivement). La durée médiane des formations était de 9 heures pour les formations continues professionnelles, de 15 heures pour les formations continues extra-professionnelles.

Durée des activités de formation non formelle selon le but de la participation, en 2016¹, en heures G20



¹ activités de formation continue au cours des 12 derniers mois

Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MRF)

© OFS 2020

³ 25 à 64 ans. La formation non formelle comprend les activités basées sur une relation élève-enseignant, mais qui ne sont pas dispensées dans le cadre du système d'éducation formelle (cours, conférences, séminaires, cours privés, formations sur le lieu de travail).

8 Relations sur le lieu de travail et motivation au travail

Relations avec les collègues et les supérieurs

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

Au travail, la grande majorité des personnes actives occupées bénéficient de l'aide et du soutien de leurs collègues. En 2017, 71,2% de ces personnes ont indiqué pouvoir «la plupart du temps» ou «toujours» compter sur cette aide (contre 70,2% en 2012). Par ailleurs, deux tiers des personnes actives occupées (66,5% en 2017 et 66,4% en 2012) peuvent «la plupart du temps» ou «toujours» compter sur l'aide et le soutien de leur supérieur¹.

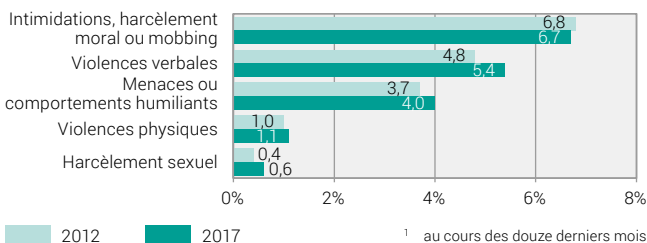
Violence sur le lieu de travail

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

En 2017, 11,5% des personnes actives occupées ont subi sur leur lieu de travail au moins l'une des formes de violence ci-après: violences physiques ou verbales, menaces, comportements humiliants, intimidations, mobbing ou harcèlement sexuel (au cours des douze derniers mois). En 2012, leur proportion se montait à 10,9%. En 2017, 1,5% des personnes actives occupées ont subi trois formes de violence ou plus (contre 1,7% en 2012). La forme de violence la plus souvent mentionnée (6,7%) comprend «les intimidations, le harcèlement moral et le mobbing» (–0,1 point de pourcentage par rapport à 2012). Les violences verbales (5,4%) se placent en deuxième position (+0,6 point) et sont suivies par les «menaces et comportements humiliants» (3,7% en 2012 et 4,0% en 2017).

Violence sur le lieu de travail¹, en % des personnes actives occupées

G21



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2020

¹ Questions posées: «Pour chacune des affirmations suivantes, indiquez la réponse qui décrit le mieux votre situation au travail:»

- Mes collègues m'aident et me soutiennent (la plupart du temps, toujours)
- Mon supérieur m'aide et me soutient (la plupart du temps, toujours)

Autonomie au travail

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

En 2017, 32,9% des personnes actives occupées souffraient d'un manque d'autonomie² au travail. Ces personnes ont indiqué n'avoir jamais ou rarement eu la possibilité de décider comment faire le travail, de fixer le moment de la pause, d'employer pleinement ses compétences ou d'apprendre des choses nouvelles. Leur proportion est demeurée stable par rapport à 2012.

Utilité du travail

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

La motivation au travail et le bien-être subjectif sur le lieu de travail dépendent notamment du sentiment de faire un travail utile. En 2017, 84,8% des personnes actives occupées ont affirmé accomplir la plupart du temps (50,1%) ou toujours (34,7%) un travail utile. Par rapport à 2012, la proportion des personnes qui accomplissent un travail utile la plupart du temps a reculé de 1,2 point (+0,1 point pour les «toujours»).

² Affirmations relatives à l'autonomie au travail:

- Dans ma tâche, j'ai très peu de liberté pour décider comment faire mon travail (la plupart du temps, toujours).
- Je peux faire une pause quand je le souhaite (rarement, jamais).
- Mon travail me permet d'apprendre des choses nouvelles (rarement, jamais).
- Je peux employer pleinement mes compétences (rarement, jamais).

Intensité du travail

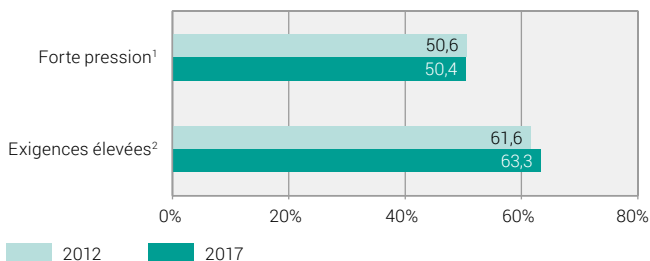
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

En 2017, la moitié des personnes actives occupées étaient soumises à une forte pression au travail: elles déclaraient devoir travailler, pendant au moins les trois quarts de leur temps de travail, à des cadences élevées ou selon des délais très stricts et très courts (voire les deux). La part de la population active occupée soumise à une cadence de travail soutenue est plus élevée que celle des personnes disant devoir travailler sous la pression des délais (43,8% contre 34,8% en 2017; 44,3% contre 34,2% en 2012).

63,3% des personnes actives occupées sont exposées à des exigences élevées au travail³, devant par exemple gérer une multitude de choses en même temps ou s'interrompre souvent dans leur travail pour effectuer des tâches non prévues. En 2012, la part de ces personnes était légèrement plus faible (61,6%).

Intensité du travail, en % des personnes actives occupées

G22



¹ Cadences de travail élevées (trois quarts du temps de travail ou plus) ou délais très stricts et très courts (trois quarts du temps de travail ou plus) ou les deux

² Au moins une des situations suivantes: devoir penser à trop de choses à la fois (la plupart du temps, toujours); devoir se dépêcher (la plupart du temps, toujours); subir des interruptions perturbantes (assez ou très souvent); recevoir des ordres contradictoires (la plupart du temps, toujours); avoir du mal à concilier travail et obligations familiales (la plupart du temps, toujours)

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2020

³ devoir penser à trop de choses à la fois (la plupart du temps, toujours); devoir se dépêcher (la plupart du temps, toujours); subir des interruptions perturbantes (assez ou très souvent); recevoir des ordres contradictoires (la plupart du temps, toujours); avoir du mal à concilier travail et obligations familiales (la plupart du temps, toujours)

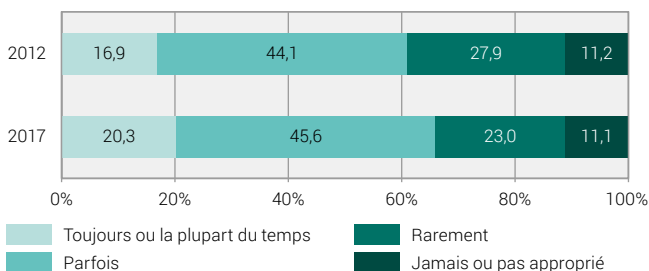
Stress au travail

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

En 2017, une personne active occupée sur cinq a déclaré ressentir «toujours ou la plupart du temps» du stress à son travail (20,3%) et 45,6% souffrent «parfois» de stress. Par rapport à 2012, ces proportions ont augmenté respectivement de 3,4 et de 1,6 point de pourcentage. Dans le même temps, la proportion des personnes qui ressentent «rarement» du stress au travail a reculé de 4,8 points pour se situer à 23,0%.

Stress au travail, en % des personnes actives occupées

G23



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2020

9 Égalité de traitement au travail

Égalité de traitement entre les femmes et les hommes au travail

Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), Enquête suisse sur la santé (ESS), Enquête sur le budget des ménages (EBM)

Le présent chapitre commente une sélection d'indicateurs sur l'égalité de traitement entre femmes et hommes. Un tableau détaillé, qui tient compte d'autres critères, tels que l'âge et la nationalité, peut être téléchargé sur la page suivante: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Activité professionnelle et temps de travail → Personnes actives occupées → Conditions de travail → Qualité de l'emploi.

Salaires: En 2016, le salaire mensuel brut médian standardisé des hommes se situait à 6830 francs, celui des femmes à 6011 francs. Selon une analyse commandée par l'Office fédéral de la statistique et basée sur la moyenne arithmétique, 55,9% de l'écart salarial moyen entre femmes et hommes repose sur des facteurs explicables¹. Entre 2008 et 2016, le salaire brut médian des femmes a augmenté plus fortement que celui des hommes (+11,7% contre +5,9%). Les bas salaires sont deux fois plus fréquents chez les femmes que chez les hommes (17,0% contre 7,6%). La part des bas salaires a toutefois diminué de 2,6 points chez les femmes, alors qu'elle a légèrement progressé (+0,4 point) chez les hommes.

Taux d'occupation: Les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel et elles ont plus de mal à trouver un taux d'occupation qui leur convienne. Le taux de sous-emploi est de 11,5% chez les femmes, contre 3,6% chez les hommes (respectivement +0,5 et +1,3 point par rapport à 2008). 10,6% des femmes actives occupées ont plusieurs emplois (hommes: 5,8%).

¹ www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail → Niveau des salaires – Suisse → Écart salarial

Facteurs explicables: formation, années de service, âge, situation dans la profession, niveau de qualification, profession, branche, etc.

Emploi atypique: Les hommes travaillent plus souvent de nuit, les femmes plus souvent le soir, le samedi et le dimanche. Les femmes travaillent en outre plus souvent que les hommes sur appel (6,2% contre 4,6%) et pour une durée déterminée (7,3% contre 6,5%).

Flexibilité du travail: La moitié environ des hommes bénéficient d'horaires de travail flexibles (femmes: 39,9%). Par ailleurs, les hommes ont plus souvent la possibilité de décaler d'une heure ou plus le début ou la fin de leur journée de travail pour assurer la prise en charge familiale. Les femmes sont en revanche plus nombreuses à pouvoir prendre un jour de congé à cet effet.

Prestations sociales: La part des personnes actives occupées qui cotisent au 2^e pilier est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes (96,9% contre 83,8% parmi les salariés; 22,2% contre 8,0% parmi les indépendants²). Des écarts importants séparent également les hommes et les femmes pour ce qui est des cotisations au pilier 3a: 61,1% contre 50,2% parmi les salariés; 58,2% contre 54,9% parmi les indépendants.

Risques sur le lieu de travail: 82,1% des femmes et 81,1% des hommes affirment être exposés à des risques physiques sur leur lieu de travail. Les femmes sont en outre plus nombreuses à subir des violences sur le lieu de travail (12,3% contre 10,7%).

Qualifications: Au cours des dix dernières années, la part des femmes qui exercent une profession hautement qualifiée a augmenté de 5,4 points pour atteindre 48,5% (hommes: +3,8 points, 52,2%). Les femmes sont pourtant plus souvent surqualifiées à leur poste de travail que les hommes (16,0% contre 13,1%).

² Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Égalité de traitement au travail

Indicateur	Année	Femmes	Hommes
Risques physiques au travail ¹	2017	82,1%	81,1%
Salaire mensuel brut standardisé médian	2016	6011	6830
Bas salaires: inférieurs aux $\frac{2}{3}$ du salaire médian	2016	17,0%	7,6%
Taux de sous-emploi	2018	11,5%	3,6%
Travail le soir ²	2018	17,6%	16,1%
Travail la nuit ²	2018	3,7%	5,7%
Travail le samedi ²	2018	21,8%	17,9%
Travail le dimanche ²	2018	10,8%	9,6%
Horaires de travail flexibles ³	2018	39,9%	50,2%
Travail sur appel	2018	6,2%	4,6%
Flexibilité du temps de travail pour des raisons familiales:			
Décaler le début/la fin de la journée de travail d'au moins 1 heure	2018	63,5%	72,8%
Prendre congé des journées entières	2018	55,1%	47,9%
Emplois à durée déterminée	2018	7,3%	6,5%
Cotisations au 2 ^e pilier			
Salariés	2017	83,8%	96,9%
Indépendants	2017	(8,0%)	(22,2%)
Cotisations au pilier 3a			
Salariés	2017	50,2%	61,1%
Indépendants	2017	54,9%	58,2%
Personnes hautement qualifiées ⁴	2018	48,5%	52,2%
Personnes surqualifiées ⁵	2018	16,0%	13,1%
A subi de la violence au travail les 12 derniers mois			
Faible autonomie au travail ⁶	2017	12,3%	10,7%
	2017	37,0%	29,3%

¹ Personnes actives occupées exposées à au moins un risque physique (pendant au moins un quart du temps de travail).

² Personnes actives occupées qui travaillent régulièrement le soir, la nuit, le samedi et le dimanche.

³ Base hebdomadaire/mensuelle avec/sans heures bloquées, base annuelle, pas de prescriptions formelles, autre modèle

⁴ Personnes actives occupées dans les grands groupes de professions suivants: directeurs, cadres de direction, gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires

⁵ Salariés avec niveau de formation tertiaire qui exercent une profession ne requérant pas un tel niveau de formation.

⁶ Pause lorsqu'elle est souhaitée (rarement, jamais); très peu de liberté pour décider comment effectuer le travail (la plupart du temps, toujours); possibilité d'apprendre des choses nouvelles (rarement, jamais); possibilité d'employer pleinement ses compétences (rarement, jamais).

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Égalité de traitement au travail (fin)

Indicateur	Variation en points de pourcentage		
		Femmes	Hommes
Risques physiques au travail ¹	2007–2017	6,7	5,7
Salaire mensuel brut standardisé médian	2008–2016	11,7%	5,9%
Bas salaires: inférieurs aux $\frac{2}{3}$ du salaire médian	2008–2016	–2,6	0,4
Taux de sous-emploi	2008–2018	0,5	1,3
Travail le soir ²	2010–2018	–0,2	–0,6
Travail la nuit ²	2010–2018	–0,8	–0,5
Travail le samedi ²	2010–2018	–2,7	–3,0
Travail le dimanche ²	2010–2018	–1,2	–1,2
Horaires de travail flexibles ³	2010–2018	5,2	3,7
Travail sur appel	2010–2018	–0,7	0,3
Flexibilité du temps de travail pour des raisons familiales:			
Décaler le début/la fin de la journée de travail d'au moins 1 heure	–	–	–
Prendre congé des journées entières	–	–	–
Emplois à durée déterminée	2008–2018	0,9	0,7
Cotisations au 2 ^e pilier			
Salariés	2007–2017	4,0	1,7
Indépendants	2007–2017	(–9,1)	(–1,5)
Cotisations au pilier 3a			
Salariés	2007–2017	11,2	9,4
Indépendants	2007–2017	26,3	8,1
Personnes hautement qualifiées ⁴	2008–2018	5,4	3,8
Personnes surqualifiées ⁵	2010–2018	0,2	1,1
A subi de la violence au travail les 12 derniers mois	2012–2017	0,6	0,5
Faible autonomie au travail ⁶	2012–2017	–0,3	0,1

¹ Personnes actives occupées exposées à au moins un risque physique (pendant au moins un quart du temps de travail).

² Personnes actives occupées qui travaillent régulièrement le soir, la nuit, le samedi et le dimanche.

³ Base hebdomadaire/mensuelle avec/sans heures bloquées, base annuelle, pas de prescriptions formelles, autre modèle

⁴ Personnes actives occupées dans les grands groupes de professions suivants: directeurs, cadres de direction, gérants; professions intellectuelles et scientifiques; professions intermédiaires

⁵ Salariés avec niveau de formation tertiaire qui exercent une profession ne requérant pas un tel niveau de formation.

⁶ Pause lorsqu'elle est souhaitée (rarement, jamais); très peu de liberté pour décider comment effectuer le travail (la plupart du temps, toujours); possibilité d'apprendre des choses nouvelles (rarement, jamais); possibilité d'employer pleinement ses compétences (rarement, jamais).

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

10 Références et informations complémentaires

Informations sur le thème «travail et rémunération» (OFS):
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération

Définitions concernant le thème «travail et rémunération» (OFS):
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération → Bases statistiques et enquêtes → Définitions

Office fédéral de la statistique (2019): *Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2016*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2019): *Indicateurs du marché du travail 2019*, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2019): *Conditions de travail et état de santé, 2012–2017*, Neuchâtel

Preisser, M. (2018), *Évolution des effectifs des syndicats en 2017. Union syndicale suisse (USS)*, dossier no 132, décembre 2018.

United Nations Economic Commission for Europe (2015), *Handbook on Measuring Quality of Employment. A Statistical Framework, Prepared by the Expert Group on Measuring Quality of Employment*.
https://www.unece.org/stats/publications/stat_qua_emp.html

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1223-1800

La statistique
compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch